

## Étrangers en France DIRECTION DES ÉTRANGERS EN FRANCE



# DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE EN TANT QUE CONJOINT AU TITRE DU REGROUPEMENT FAMILIAL

### Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956</a>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

#### INFORMATIONS PERSONNELLES

#### Justificatif de nationalité

Veuillez joindre un des justificatifs suivants :

- Passeport;
- ou attestation consulaire;
- ou carte d'identité;
- ou carte consulaire.

#### Photographie d'identité récente - Numéro EPhoto

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <a href="https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee">https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee</a>

#### Justificatif d'entrée régulière

Veuillez joindre un des justificatifs suivants :

- Copie des pages de votre passeport comportant le visa + cachet d'entrée ;
- ou copie du passeport comportant uniquement le cachet d'entrée ;
- ou attestation de dispense de visa d'entrée ;
- ou déclaration sur l'honneur d'entrée régulière sur le territoire.

#### **DOMICILE**

#### Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

Veuillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou copie du bail de location ;
- ou copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

#### Si hébergement à l'hôtel :

Veuillez joindre les justificatifs de domicile suivants :

- Une attestation de l'hôtelier ;
- Une copie de la facture du dernier mois.

#### Si hébergement chez un particulier :

Veuillez joindre les justificatifs de domicile suivants :

- Attestation de l'hébergeant datée et signée,
- copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour,
- justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité ou sa carte de séjour n'est plus à jour.



# **Étrangers en France**DIRECTION DES ÉTRANGERS EN FRANCE



# DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE EN TANT QUE CONJOINT AU TITRE DU REGROUPEMENT FAMILIAL

### Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956</a>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

## **MOTIF DE SÉJOUR**

#### Justificatif de communauté de vie

Veuillez joindre la copie intégrale de l'acte de mariage.

En cas de mariage célébré à l'étranger, veuillez joindre la transcription du mariage sur les registre de l'état civil français.

#### Justificatif de mariage

Veuillez joindre un des justificatifs suivants :

- Déclaration commune sur l'honneur du couple attestant de votre vie commune signée par vous et votre conjoint et production de tous documents permettant d'établir la communauté de vie.
- ou en cas de décès de votre conjoint français veuillez joindre l'acte de décès.
- ou en cas de violences conjugales subies veuillez joindre le dépôt de plainte, la condamnation du conjoint pour ce motif, témoignages, certificats médicaux, ou tout autre document justifiant les violences subies.